

**Pour être valable, cette procuration devra être en possession de SOLVAC SA
au plus tard le mercredi 2 mai 2012**

PROCURATION

Je soussigné(e)

Propriétaire à ce jour du nombre d'actions nominatives mentionnées ci-dessus, sans désignation de valeur, de la société anonyme SOLVAC SA, dont le siège social est établi rue de Ransbeek, 310 à 1120 Bruxelles, déclare donner pouvoir, avec faculté de substitution, à (*) Nom, Prénom :
Adresse :

aux fins de

A. me représenter à l'assemblée générale ordinaire de SOLVAC SA qui aura lieu le mardi 8 mai 2012 à 15 h 30, à l'adresse suivante : rue du Prince Albert, 44, à Ixelles-Bruxelles et d'y voter en mon nom pour tous les points de l'ordre du jour. A défaut d'avoir donné une instruction précise sur une ou plusieurs proposition(s) de décision, veuillez considérer qu'il s'agit d'un vote en faveur de la/des proposition(s) de décision concernée(s).

1. Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2011, y compris la Déclaration de Gouvernement d'Entreprise, Rapport du Commissaire.
Le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2011 dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Conseil a pris connaissance d'un rapport du Commissaire sur les comptes annuels et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.
2. Comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011, Rapport du Commissaire.
Les comptes consolidés de l'exercice 2011 ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du Rapport du Commissaire sur les comptes consolidés et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.
3. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 - Affectation du bénéfice et fixation du dividende.
Il est proposé d'approuver les comptes annuels ainsi que la répartition du bénéfice de l'exercice et de porter le dividende brut par action entièrement libérée à 4,53 EUR, soit 3,849 EUR net, sous déduction des acomptes versés respectivement les 27 octobre 2011 (2,20 EUR net) et 29 décembre 2011 (1,649 EUR net), ce dernier valant dès lors solde.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------
4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour les opérations de l'exercice 2011.
Il est proposé à l'Assemblée Générale de donner décharge
aux Administrateurs POUR CONTRE ABSTENTION
et au Commissaire POUR CONTRE ABSTENTION
en fonction durant l'exercice 2011 pour les opérations de cet exercice.
5. Conseil d'Administration :
Nomination de deux Administrateurs en remplacement de M. Bruno Rolin et de M. Jean-Pierre Delwart comme Administrateurs non indépendants, sortants et rééligibles pour un nouveau mandat de quatre ans.
Il est proposé de réélire successivement
M. Bruno Rolin POUR CONTRE ABSTENTION
et de M. Jean-Pierre Delwart POUR CONTRE ABSTENTION
comme Administrateurs non indépendants pour une nouvelle période de quatre ans. Leur mandat viendra à échéance après l'assemblée générale ordinaire de mai 2016
6. Divers.

Je note que je serai représenté(e) à l'assemblée générale pour le nombre total d'actions inscrites à mon nom à la date d'enregistrement, le 24 avril 2012 à minuit.

Si des propositions de décisions nouvelles étaient ajoutées à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés, le mandataire est autorisé, conformément à l'article 533ter, §4, al.2 du Codes des Sociétés, à s'écarter des instructions éventuelles données par le mandant si l'exécution de ces instructions risque de compromettre les intérêts de son mandant. Si des sujets à traiter nouveaux sont inscrits à l'ordre du jour à la demande d'actionnaires conformément à l'article 533ter du Code des Sociétés le mandataire :

(*) Un actionnaire ne peut désigner qu'un seul mandataire, sauf les exceptions prévues à l'article 547bis du Code des Sociétés. Le mandataire ne doit pas nécessairement être actionnaire. Il est recommandé de ne pas laisser le nom du mandataire en blanc et de ne pas désigner comme mandataire le Président de l'Assemblée Générale, un administrateur ou un parent ou conjoint d'un administrateur de SOLVAC SA ni d'autres personnes pouvant se trouver en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 547bis, §4 du Code des Sociétés.
A défaut de désignation d'un mandataire, Solvac SA en désignera un qui vous représentera à l'Assemblée Générale et votera dans le sens que vous avez indiqué.

- est autorisé à voter (**);
- doit s'abstenir (**).

B. de prendre part à toutes délibérations sur les objets portés à l'ordre du jour de cette assemblée, d'émettre tous votes, et passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présence et autres documents ;

C. de faire en général tout ce qui sera nécessaire pour l'accomplissement du présent mandat, promettant d'avance ratification.

SOLVAC SA devra être en possession de la présente procuration, dument complétée et signée, le **2 mai 2012 au plus tard**. Elle peut lui être communiquée par courrier au moyen de l'enveloppe jointe, ou par voie électronique à l'adresse e-mail ag.solvac@solvay.com, ou par fax au n° +32-(0)2.264.37.67.

Fait à _____, le _____ 2012.

Signature(s) à faire précéder de la mention
« Bon pour pouvoir »

(**) Biffez la mention inutile.